



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-140005>

Département(s) de publication : **62**

Annonce n° **24-140005**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Conseil Départemental du Pas-de-Calais

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 22620001200012

**Ville** : ARRAS

**Code postal** : 62000

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 62

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://marchespublics596280.fr>

**Identifiant interne de la consultation** : 202462M2663

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : <https://marchespublics596280.fr>

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée restreinte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : - Formulaire Dc2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) - Formulaire Dc1, Lettre de candidature \_ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) - formulaire Dc4 en cas de sous-traitance
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - attestation d'assurance pour la mission architecte
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Les certificats de qualification professionnelle : architecte(s), tous les bureaux d'études et économiste de la construction, y compris pour la mission optionnelle Opc - Affiches à compléter afin d'apprécier les garanties techniques, professionnelles et financières des candidats : 1- Identification de

l'équipe » & «Tableau récapitulatif des moyens humains et financiers ; 2- Dossier de références dites « similaires" ; 3- Dossier de références « libres » ; - 4 et suivants : Références Bet tous corps d'état et autres (voir détail à l'article 5.1 (dossier de candidature du règlement de consultation) - Organigramme de présentation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et Cv - Note synthétique de présentation du groupement candidat

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 15/01/2025 à 16:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Oui

**Nombre maximum de candidats :** 3

**En cas de réduction, critères de sélection des candidats admis à présenter une offre :** - Critère 1 - Compétences et moyens : appréciés au regard des compétences, de l'expérience, des moyens techniques et humains présentés. En cas de groupement, l'appréciation portera également sur la cohérence et la complémentarité des membres du groupement entre eux. Ces éléments sont évalués de manière transversale d'après l'ensemble des éléments fournis dans le dossier de candidature, et notamment l'organigramme de présentation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et la présentation synthétique des membres du groupement. - Critère 2 - Références : appréciées au regard des références significatives des membres du groupement, évaluées selon la qualité architecturale et technique des réalisations présentées, et des autres références présentées. La qualité et la pertinence des références proposées par les concurrents seront prépondérants dans le choix des 3 candidats admis à remettre une offre

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Critères d'attribution :** Valeur technique : 55% Prix : 45%

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Désignation d'une équipe de maîtrise d'oeuvre - Mise en accessibilité et travaux de rénovation du collège Paul Verlaine à SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 71300000

**Type de marché :** Services

**Lieu principal d'exécution du marché :** Collège Paul Verlaine 62223 - Saint Nicolas lez Arras

**Durée du marché (en mois) :** 32

**Valeur estimée (H.T.) :** 187313 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Le montant global des travaux de l'opération est évalué à 1.541.667 euro(s) hors taxes, soit 1.850.000 euro(s) toutes taxes comprises (valeur novembre 2024).. Le démarrage de la mission du maître d'oeuvre est prévu au 1er trimestre 2025. Une PSE est prévue : Prestation n°9 : Etudes de conception et organisation du chantier (OPC Conception et Travaux). Le marché sera passé avec une équipe constituée au minimum d'un architecte inscrit au tableau de l'Ordre des architectes pour les ressortissants français ou possédant un diplôme reconnu, ou équivalent (article R 2142-5 du Code de la Commande Publique). La compétence Economiste de la construction peut être intégrée au cabinet d'architecte ou au bureau d'études techniques du groupement. L'équipe de maîtrise d'oeuvre devra obligatoirement présenter les compétences suivantes : - un ou plusieurs architectes - un économiste de la construction - un ou plusieurs bureaux d'études techniques avec les compétences suivantes : - compétence Tous Corps d'Etat - compétence SSI -compétence Ordonnancement Pilotage et Coordination - Nota : Une même structure peut avoir

plusieurs compétences. Les groupements d'entreprises sont autorisés. En cas de groupement conjoint, le mandataire devra obligatoirement être solidaire. Si le mandataire n'est pas solidaire, il pourra se voir contraint de le devenir pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur, tel qu'il est indiqué ci-dessus. En application de l'article R2142-21 du CCP, le pouvoir adjudicateur interdit à un architecte de faire partie de plusieurs groupements. La compétence Economiste de la construction peut être intégrée au cabinet d'architecte, ou au bureau d'études techniques du groupement. Un membre d'un groupement, autre que l'architecte, est autorisé à figurer dans plusieurs groupements. Modalités détaillées dans le règlement de consultation

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/12/2024**